Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260520-DEL20260509-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 18 mai 2026
Date des convocations : 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Nelly BOUTTERIN	Claude LE GUYADER
Jean-Luc LE PALANTON	Alain BIA	Christophe JEGOU
Marine DUPRE	René-Loïc ALIX	Lydie JACQUES
Alain BOUGET	Marie-Andrée DERRIENNIC	Kevin PAULIC
Josette FOULON	Sylvie DELHOMMEAU	

Sophie DELACOUR, absente et excusée, a donné procuration à Nelly BOUTTERIN

René-Loïc ALIX a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2026-05-09 - Objet : ALSH – Mise à disposition des locaux

Afin de répondre aux demandes croissantes des familles à bénéficier des services de l'accueil de loisirs situé actuellement sur Pontrieux, les services de Guingamp Paimpol Agglomération ont sollicité la commune de Plouëc-du-Trieux afin que les enfants de 3 à 6 ans soient accueillis sur le site de Plouec.
Vu la délibération 2026-04-097 du conseil d'agglomération du 14 avril 2026 ;

Considérant que du 6 au 31 juillet 2026, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sera ouvert dans les locaux de l'école publique communale.

Afin de cadrer l'utilisation des salles et du matériel, il convient d'établir une convention de mise à disposition entre la commune et Guingamp Paimpol Agglomération.

Il est également rappelé que l'Agglomération participera au prorata de la période d'utilisation aux frais des fluides et charges sur les produits d'hygiène.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, par 15 voix pour décide :

- **D'AUTORISER** la mise à disposition des locaux et du matériel comme détaillé dans la convention avec une participation financières aux charges sur les fluides et produits d'hygiène
- **D'AUTORISER** l'adjoint en charge des ressources humaines à signer la convention de mise à disposition avec Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait et délibéré, le lundi 18 Mai 2026.

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Le secrétaire de séance

René-Loïc ALIX